

*Le budget—M. Elzinga*

agit de façon dangereuse, qui sème la zizanie et qui est corrompu. J'ai senti que tous les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard à la Colombie-Britannique reprenaient espoir. C'est en notre parti que l'on place cet espoir à la suite du travail exceptionnel qu'a fait le chef de l'opposition et du brio avec lequel il a joué son rôle à la Chambre des communes malgré toutes les crasses que lui ont faites les députés d'en face. Il s'est montré sensible aux besoins des citoyens.

Nous attendons non seulement l'occasion de former le prochain gouvernement, mais encore d'amener notre pays à réaliser tout son potentiel. Nous espérons que ce sera pour bientôt, car nous avons un grand pays, mais un gouvernement minable. Si notre pays est grand, c'est grâce au sens du sacrifice de ses citoyens, à leur sens de la famille, à leur esprit communautaire, à leur respect des traditions et à leur attachement à leurs régions. Ce sont les qualités qui permettent de bâtir un grand pays. Et c'est sur ces qualités que le Canada est édifié.

Je demande aux Canadiens de ne pas oublier, une chose très importante. Voter pour le Nouveau parti démocratique c'est voter pour M. Trudeau et le parti libéral. Si vous votez pour le NPD vous êtes certain d'élire Pierre Elliott Trudeau. Il suffit de repenser aux grandes questions dont nous avons discuté à la Chambre, au débat sur l'énergie et sur la Constitution et d'examiner les raisons pour lesquelles notre gouvernement a été renversé en 1979.

● (1650)

**M. Keeper:** Vous vous êtes renversés tout seuls. Les citoyens ont renversé votre gouvernement et ils recommenceront.

**M. Elzinga:** C'était sur une motion du Nouveau parti démocratique. Le parti libéral et le NPD marchaient main dans la main. Ils couchent dans le même lit et quand l'un des deux tire trop sur la couverture, ils se battent à coup d'oreillers, mais quand personne ne les regarde, ils tirent les draps sur leur tête.

**M. Fisher:** Ce que vous dites est énigmatique.

**M. Elzinga:** Cher ami, vous pourrez parler bientôt si vous le désirez. Je vois le député et je ne me souviens pas du nom de sa circonscription, mais il parle plus souvent assis que debout. Nous comptons bien l'entendre tout à l'heure. S'il a des questions à poser, je me ferai un plaisir de lui répondre.

**M. Fisher:** Mes interjections sont plus nombreuses que les discours du chef de l'opposition (M. Mulroney).

**M. Elzinga:** Monsieur le Président, le budget du 15 février ne prévoyait aucune augmentation d'impôt importante. C'était inutile, car le budget d'avril 1983 contenait déjà toutes ces hausses d'impôt dont la majorité étaient différées. La plupart de ces changements et des hausses fiscales n'apparaissent pas au premier coup d'œil. Je voudrais les passer en revue avec vous.

Prenons par exemple la taxe spéciale de relance instaurée en avril 1983. La taxe de vente fédérale sera majorée d'un point de pourcentage entre le 1<sup>er</sup> octobre 1984 et le 31 décembre 1988. La taxe sur les matériaux de construction sera de 6 p. 100 au lieu de 5 p. 100. Sur les boissons alcooliques et le tabac, elle sera de 13 p. 100 au lieu de 12, et de 10 p. 100 au lieu de 9 sur toutes les autres marchandises taxables.

En ce qui concerne la réduction d'impôt fédéral, le gouvernement ne perçoit pas la première tranche de \$200 de l'impôt fédéral à payer. Ce dégrèvement fiscal sera considérablement réduit puisqu'en 1985 il tombera à \$100 et en 1986 ainsi qu'au cours des années suivantes, à \$50. Ceux qui paient plus de \$6,000 d'impôt fédéral soit ceux qui ont des revenus supérieurs à \$39,000 n'y auront plus droit à partir de 1986. La formule correspondra à 10 p. 100 de tout impôt fédéral dépassant \$6,000. Ainsi, si vous devez \$6,100 d'impôt fédéral, votre abattement fiscal sur l'impôt fédéral est réduit de 10 p. 100 de \$100, soit de \$10. La déduction forfaitaire de \$100 est supprimée à partir de l'année d'imposition 1984 et il faudra dorénavant produire des reçus pour toutes les déductions au titre des dons de charité ou pour frais médicaux.

Le montant du revenu à partir duquel le crédit d'impôt-enfant est réduit de 5 p. 100 pour chaque tranche de \$100 de revenu du ménage sera abaissé au niveau de \$26,300 de 1982. Comme les revenus augmentent du fait de l'inflation, cela signifie que de moins en moins de contribuables y auront droit.

Le montant de l'exemption pour enfants et autres personnes à charge de moins de 18 ans a été porté au niveau de 1983 de \$710 en 1984 et au cours des années suivantes. C'est une augmentation camouflée des impôts. Son effet augmentera avec le temps, au fur et à mesure que se creusera l'écart entre le montant indexé de l'exemption et son montant plafonné. Les impôts d'un contribuable moyen ne seront que de \$11 plus élevés en 1984, mais de \$59 de plus en 1988.

Le prélèvement spécial de canadianisation s'élève à 4c. le gallon. Au départ, c'était une mesure temporaire destinée à financer l'achat de Petrofina par Petro-Canada. C'est maintenant devenu un impôt permanent.

Je voudrais parler des primes d'assurance-chômage. Les détails à leur sujet sont enterrés dans les documents budgétaires. Les primes qui seront de 2.3 p. 100 des gains assurables en 1983-1984, passeront à 2.35 p. 100 en 1985, puis 2.65 p. 100 en 1986, avant de revenir à 2.15 en 1987. En 1982, le taux était de 1.8 p. 100. La part de l'employeur est égale à 1.4 fois la part de l'employé.

Je vois que mon temps est expiré, monsieur le Président. Je remercie les députés de cette occasion qui m'a été donnée de participer à un débat aussi important.

**M. Keeper:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient de terminer. Il a déclaré qu'un vote pour les néo-démocrates était un vote pour les libéraux. Le député se rend-il compte qu'à la Chambre, le parti conservateur vote beaucoup plus souvent avec le parti libéral que ne le fait le parti néo-démocrate. Comment explique-t-il cela, après ce qu'il vient de nous dire?

**M. Elzinga:** Monsieur le Président, je ne ferai que retourner la question au député et lui demander où était son parti lors du débat constitutionnel et du débat sur l'énergie, et comment son parti a voté en 1979, lorsqu'il a aidé à défaire un budget économique sain que l'on venait de proposer au peuple canadien. Le nouveau parti démocratique et le parti libéral, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Monsieur le Président, il n'y a pas de différence entre eux.